Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires

OBSERVATOIRE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES

L'OFFICIEL DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

T3 2026

Une quasi-stabilité du nombre de défaillances sur le 3e trimestre

- **14 305 défaillances d'entreprises au T3 2026**

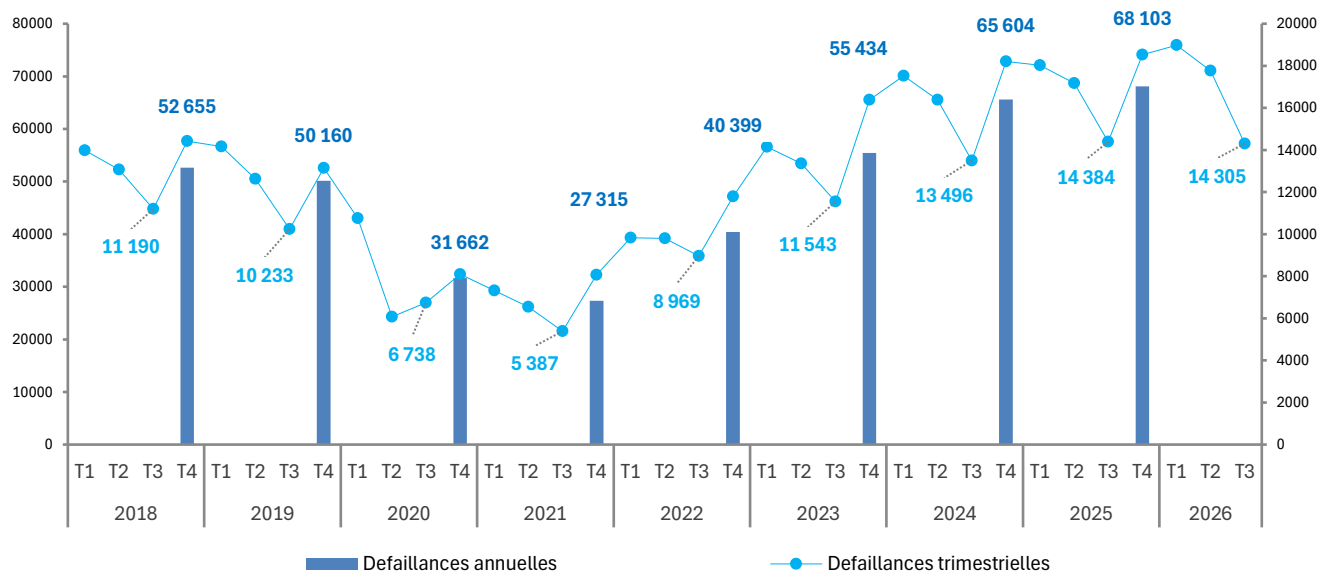
 -0,5 % par rapport au T3 2025

Une hausse contenue sur la période écoulée

- **51 052 défaillances d'entreprises sur les neuf premiers mois de l'année**

 +3,0 % sur la période par rapport à 2025

Figure 1 : Évolutions annuelles et trimestrielles du nombre de défaillances



- **Sur le T3** : on compte 13 496 défaillances en 2024, 14 384 en 2025 et 14 305 en 2026
- **Sur les neuf premiers mois de l'année** : on compte 47 397 défaillances en 2024, 49 575 en 2025 et 51 052 en 2026

➢ La quasi-stabilité du T3 freine la hausse observée depuis janvier : sur 9 mois, la hausse reste contenue (+3,0 %) mais le nombre de défaillances dépasse de 37,9 % celui des neuf premiers mois de 2019.

Figure 2 : Tableau récapitulatif du détail des procédures collectives

Année	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	Évolutions 2025/2026 sur les neuf premiers mois de l'année
Période	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	
Sauvegardes	778	1 066	705	1 012	575	857	552	760	802	1 161	1 100	1 549	1 160	1 602	1 146	1 585	1 148	+0,2%
Redressements judiciaires	10 274	14 268	10 139	13 712	5 715	7 539	4 632	6 631	7 123	10 258	10 347	15 318	14 353	20 007	15 669	21 773	16 633	+6,2%
Liquidations judiciaires directes	27 177	37 321	26 177	35 436	17 276	23 266	14 072	19 924	20 684	28 980	27 602	38 567	31 884	43 995	32 760	44 745	33 271	+1,6%
Total défaillances	**38 229**	**52 655**	**37 021**	**50 160**	**23 566**	**31 662**	**19 256**	**27 315**	**28 609**	**40 399**	**39 049**	**55 434**	**47 397**	**65 604**	**49 575**	**68 103**	**51 052**	**+3,0%**
Nombre total d'emplois menacés	97 583	131 364	91 938	123 669	118 853	135 867	49 883	69 116	79 185	115 192	163 324	229 161	159 411	208 159	152 587	204 989	152 997	+0,3%
Chiffre d'affaires global (MEUR)	10 721	18 060	13 334	18 098	16 848	22 492	7 491	10 313	12 196	17 357	17 328	24 468	20 694	27 442	30 708	38 521	23 565	-23,3%

- Sur les neuf premiers mois de 2026, on dénombre : 1 148 sauvegardes, 16 633 redressements judiciaires et 33 271 liquidations judiciaires directes.
- L'augmentation constatée porte principalement sur les redressements judiciaires (+6,2 %), les liquidations judiciaires directes progressent légèrement (+1,6 %) et les sauvegardes restent stables (+0,2 %).
- Sur les neuf premiers mois de l'année, un peu plus de 150 000 emplois ont été menacés par une procédure collective, pour un chiffre d'affaires cumulé qui dépasse les 23 milliards d'euros.

Impact sectoriel

Ensemble des entreprises

Figure 3 : Défaillances sectorielles cumulées sur les trois premiers trimestres depuis 2019

Secteur	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évolutions 2025/2026	Évolutions 2019/2026
Commerce ; réparation de véhicules	7847	5060	3959	6362	8481	10011	9970	10127	1,6%	29,1%
Construction	7698	4439	4018	5615	7850	10282	10263	10111	-1,5%	31,3%
Hébergement et restauration	4819	3088	1676	3583	5311	6027	6585	7032	6,8%	45,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2320	1639	1416	1944	2673	3261	3633	3892	7,1%	67,8%
Industrie manufacturière	2211	1449	1126	1887	2599	2870	2914	2902	-0,4%	31,3%
Activités de services administratifs et de soutien	1874	1234	1061	1401	1887	2402	2691	2845	5,7%	51,8%
Autres activités de services	1716	1141	829	1375	1992	2105	2289	2538	10,9%	47,9%
Transports et entreposage	1459	899	761	1175	1524	2072	2190	2233	2,0%	53,1%
Activités immobilières	1151	801	900	912	1271	1906	1857	1941	4,5%	68,6%
Information et communication	917	633	576	813	1212	1452	1544	1586	2,7%	73,0%
Agriculture, sylviculture et pêche	874	566	681	717	789	941	1142	1245	9,0%	42,4%
Activités financières et d'assurance	725	493	394	621	931	1210	1133	1197	5,6%	65,1%
Santé humaine et action sociale	626	340	254	323	590	719	995	972	-2,3%	55,3%
Enseignement	659	411	273	461	606	738	797	864	8,4%	31,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	679	469	360	559	636	622	762	788	3,4%	16,1%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	77	52	47	57	68	120	129	117	-9,3%	51,9%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20	10	13	28	24	28	54	64	18,5%	220,0%
Industries extractives	10	3	4	8	8	11	13	8	-38,5%	-20,0%
Administration publique	4	0	2	3	2	1	2	2	0,0%	-50,0%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2	0	1	0	1	1	0	0	–	-100,0%
Activités extra territoriales	0	0	0	0	1	0	0	0	–	–
NC	1333	839	905	765	593	618	612	588	-3,9%	-55,9%
Total général	**37021**	**23566**	**19256**	**28609**	**39049**	**47397**	**49575**	**51052**	**3,0%**	**37,9%**

Sur les neuf premiers mois de 2026, ce tableau sectoriel permet de distinguer trois dynamiques différentes :

1. Des secteurs qui ne progressent plus, voire reculent :

- Le secteur **santé humaine et action sociale** recule de 2,3 %, mais ce repli intervient après une année 2025 exceptionnelle, où les défaillances avaient bondi de 38,4 %. Par rapport à 2019, la hausse reste de 55,3 %.
- La **construction** voit ses défaillances diminuer (-1,5 %) sur les neuf premiers mois de 2026 (10 111 procédures). Ce recul est porté par les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre (-11,6 %).
- L'**industrie manufacturière** est stable sur un an (2 902 procédures, -0,4 %). Cette stabilité masque deux mouvements opposés : l'agroalimentaire progresse de 7,0 % (1 232 procédures), porté notamment par la boulangerie, tandis que la réparation-installation de machines (-15,8 %), la métallurgie (-11,4 %) et le textile-habillement (-9,8 %) reculent, après une forte hausse en 2025 pour les deux premières.

2. Des secteurs en faible hausse, mais très au-dessus de leur niveau de 2019 :

- **L'information et communication** progresse peu sur un an (1 586 procédures, +2,7 %), mais affiche l'une des plus fortes hausses depuis 2019 : +73,0 %. Une évolution portée principalement par les activités informatiques : on retrouve notamment la programmation informatique (458 défaillances, +5,8 % sur un an et +107,2 % vs 2019) et le conseil en systèmes et logiciels informatiques (356 défaillances, +4,7 % sur un an, +118,4 % vs 2019).
- Les **activités immobilières** (1 941 procédures, +4,5 %) restent à +68,6 % par rapport à 2019. La très forte augmentation constatée à partir de 2024 ne se résorbe pas.
- Les **transports et entreposage** (2 233 procédures, +2,0 %) affichent une hausse de 53,1 % par rapport à 2019. Dans le détail, les évolutions sont contrastées : les transports de voyageurs par taxis poursuivent leur forte progression (719 défaillances, +23,5 % en 2026 après +32,0 % en 2025 et une hausse de 85,8 % vs 2019). Le transport de fret interurbain progresse également (531 défaillances, +5,1 %) et a fortement augmenté par rapport à 2019 (+83,1 %) tandis qu'à l'inverse, les transports routiers de fret de proximité reculent (616 défaillances, -13,2 %).

3. Des secteurs dont les défaillances progressent nettement plus vite que la moyenne :

- Les **autres activités de services** augmentent de 10,9 % (2 538 procédures), soit +47,9 % vs 2019. On peut citer les soins de beauté (539 défaillances, +5,3 % sur un an et +93,2 % vs 2019) et les autres services personnels (333 défaillances, +16,0 % sur un an et +113,5 % vs 2019).
- Le secteur **agriculture, sylviculture et pêche** augmente de 9,0 % (1 245 procédures), après une hausse déjà marquée de 21,4 % en 2025. Par rapport à 2019, la hausse est de 42,4 %.
- **L'enseignement** progresse de 8,4 % (864 procédures), porté par la formation continue d'adultes (366 défaillances, +11,9 % sur un an et +92,6 % vs 2019).
- **L'hébergement et la restauration**, troisième secteur en nombre de défaillances, progresse de 6,8 % (7 032 procédures), soit +45,9 % vs 2019. La hausse est portée par **la restauration rapide** (2 613 défaillances, +9,9 % sur un an et +69,0 % vs 2019) et l'hôtellerie (268 défaillances, +36,7 %).
- Les **activités financières et d'assurance** repartent à la hausse (+5,6 %) après un recul en 2025. Par rapport à 2019, la hausse est de 65,1 %, portée par la gestion de fonds (367 défaillances, +27,0 % sur un an).

Focus entreprises de + de 10 salariés et impact sur l'emploi

- Avec 152 997 emplois menacés sur les neuf premiers mois de l'année (44 033 sur le T3), il est utile d'appréhender le détail sectoriel de l'impact sur l'emploi.
- Le tableau ci-dessous se concentre sur les **5,8 %* d'entreprises de plus de 10 salariés qui concentrent 70 % des emplois menacés,** soit un total de 2 589 procédures pour 107 000 emplois menacés sur les neuf premiers mois de l'année.

** Calculé sur les seules procédures dont l'effectif salarié est connu*

Figure 4 : Évolutions sectorielles des défaillances sur les trois premiers trimestres depuis 2019

Focus entreprises de + de 10 salariés

SECTEUR	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évolutions 2025/2026	Évolutions 2019/2026
Industrie manufacturière	290	203	129	227	340	362	414	448	+8,2%	+54,5%
Construction	349	176	179	338	423	395	311	381	+22,5%	+9,2%
Hébergement et restauration	108	98	55	131	257	261	328	347	+5,8%	+221,3%
Commerce ; réparation de véhicules	174	164	75	132	231	262	315	316	+0,3%	+81,6%
Activités de services administratifs et de soutien	116	84	68	93	165	192	230	202	-12,2%	+74,1%
Transports et entreposage	123	83	48	125	159	205	202	179	-11,4%	+45,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	76	68	50	72	136	147	163	162	-0,6%	+113,2%
Santé humaine et action sociale	85	36	26	54	151	186	208	151	-27,4%	+77,6%
Information et communication	51	42	17	67	94	124	114	147	+28,9%	+188,2%
Enseignement	30	19	13	37	29	43	52	74	+42,3%	+146,7%
Autres activités de services	48	25	19	21	38	54	47	42	-10,6%	-12,5%
Agriculture, sylviculture et pêche	17	13	8	23	23	18	26	40	+53,8%	+135,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	18	12	16	20	33	43	34	32	-5,9%	+77,8%
Activités financières et d'assurance	17	14	9	9	18	35	31	28	-9,7%	+64,7%
Activités immobilières	5	4	3	7	16	16	8	11	+37,5%	+120,0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	15	6	6	9	10	14	18	6	-66,7%	-60,0%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0	0	0	3	0	1	1	5	+400,0%	_
Industries extractives	0	1	1	2	2	1	2	1	-50,0%	_
Administration publique	0	0	0	0	0	0	0	1	_	_
NC	6	16	14	17	8	31	18	16	-11,1%	+166,7%
Total général	**1528**	**1064**	**736**	**1387**	**2133**	**2390**	**2522**	**2589**	**+2,7%**	**+69,4%**

- Avec 2 589 procédures collectives sur les neuf premiers mois de l'année pour les entreprises de + de 10 salariés, la hausse du nombre de défaillances, **de 2,7 %** par rapport à 2025, est légèrement inférieure aux 3,0 % constatés pour l'ensemble des entreprises.
- Ce niveau reste néanmoins **supérieur de 69,4 %** au nombre de défaillances de 2019, une évolution près de deux fois supérieure aux 37,9 % d'augmentation constatée sur l'ensemble des entreprises.

1. Des secteurs en net recul, mais des effets contrastés sur l'emploi :

- **Le secteur de la santé humaine et action sociale** recule fortement (151 procédures, -27,4 %), après une hausse de 11,8 % en 2025**.** Ce repli tient surtout à l'aide à domicile (38 défaillances, -24,0 %) et à l'accueil de jeunes enfants (13 défaillances contre 37 en 2025). Il ne se traduit cependant pas par une baisse équivalente des emplois menacés (-5,2 %) : dans l'accueil de jeunes enfants par exemple, les défaillances sont moins nombreuses mais touchent des structures plus grandes, et les emplois menacés progressent même de 34,9 %. Sur le long terme, le secteur dans son ensemble reste très exposé sur les entreprises de plus de 10 salariés : par rapport à 2019, les procédures augmentent de 77,6 % et les emplois menacés ont plus que doublé.
- **Le secteur des transports et de l'entreposage** voit lui aussi reculer les défaillances de ses entreprises de plus de 10 salariés (179 procédures, -11,4 %). Les emplois menacés du secteur dans son ensemble baissent nettement (9 991 contre 13 362 sur les neuf premiers mois de 2025, soit -25,2 %), alors que le nombre de procédures est quasi stable (+2,0 %). Par rapport à 2019, les procédures progressent de 53,1 % toutes tailles confondues, mais les emplois menacés de 17,3 % seulement : les défaillances touchent des entreprises de plus en plus petites.

2. Une stabilité ou une légère hausse sur un an qui masquent des niveaux bien supérieurs à 2019 :

- Dans **l'hébergement et la restauration**, les défaillances d'entreprises de plus de 10 salariés progressent légèrement sur les neuf premiers mois (347 procédures, +5,8 %), mais elles ont triplé par rapport à 2019 (+221,3 %). Leurs emplois menacés progressent en revanche nettement (7 927, +33,2 %) et expliquent l'essentiel de la hausse observée pour le secteur toutes tailles confondues (+19,2 %).
- **Le commerce** (316 procédures, +0,3 %) et les **activités spécialisées, scientifiques et techniques** (162 procédures, -0,6 %) sont stables sur un an. Ils restent en forte hausse par rapport à 2019 : +81,6 % pour le commerce et +113,2 % pour les activités spécialisées. Dans ce second secteur, **le conseil pour les affaires et la gestion** progresse nettement (43 défaillances, +48,3 %).

3. Des secteurs en hausse sur un an :

- **L'industrie manufacturière**, premier secteur pour les entreprises de plus de 10 salariés, enregistre une hausse de 8,2 % des défaillances (448 procédures), soit +54,5 % par rapport à la même période de 2019.
- Les défaillances dans l'**enseignement** augmentent de 42,3 % (74 procédures, +146,7 % par rapport à 2019), portées de nouveau par la formation continue d'adultes (33 défaillances, +17,9 %). Les emplois menacés font plus que doubler (3 588, +132,5 %). La formation continue en représente 1 572 : ses entreprises de plus de 10 salariés comptent pour moins d'une défaillance sur dix de l'activité, mais pour 81 % de ses emplois menacés.
- **L'information et communication** progresse de 28,9 % (147 procédures) et a presque triplé depuis 2019 (+188,2 %), alors que le secteur est quasi stable toutes tailles confondues (+2,7 %) : les entreprises de plus de 10 salariés y représentent une part croissante des défaillances, en particulier dans la programmation et le conseil informatique.
- **La construction**, deuxième secteur pour les entreprises de plus de 10 salariés, voit ses défaillances progresser de 22,5 % (381 procédures), à rebours du recul observé toutes tailles confondues (-1,5 %). Elles restent toutefois proches de leur niveau de 2019 (+9,2 %).

Analyse géographique

Figure 5 : Nombre de défaillances sur les trois premiers trimestres depuis 2019, par zone géographique

Région/Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évolutions 2025/2026	Évolutions 2019/2026
Île-de-France	7987	5402	4720	6268	8607	11442	11837	12117	+2,4%	+51,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	4240	2604	2081	3270	4579	5565	5856	6553	+11,9%	+54,6%
Nouvelle-Aquitaine	3172	1937	1597	2423	3420	4244	4715	5006	+6,2%	+57,8%
Occitanie	3057	1896	1457	2463	3502	4155	4364	4483	+2,7%	+46,6%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3581	2432	2117	3003	4032	4771	4367	4407	+0,9%	+23,1%
Hauts-de-France	2799	1813	1301	2479	3051	3359	3614	3785	+4,7%	+35,2%
Grand Est	3599	2052	1904	2392	3069	3460	3467	3333	-3,9%	-7,4%
Pays de la Loire	1562	907	747	1140	1659	1944	2344	2445	+4,3%	+56,5%
Bretagne	1404	964	630	1008	1436	1767	1881	1772	-5,8%	+26,2%
Normandie	1510	1001	640	1054	1369	1749	1923	1715	-10,8%	+13,6%
Bourgogne - Franche-Comté	1378	916	625	1065	1411	1604	1645	1694	+3,0%	+22,9%
Centre - Val de Loire	1215	751	635	1002	1409	1558	1600	1672	+4,5%	+37,6%
La Réunion	617	290	325	366	598	802	700	831	+18,7%	+34,7%
Martinique	272	185	173	223	315	311	339	406	+19,8%	+49,3%
Guadeloupe	191	124	105	165	193	219	308	342	+11,0%	+79,1%
Corse	263	171	91	133	231	296	325	267	-17,8%	+1,5%
Guyane	66	24	27	49	49	47	150	150	0,0%	+127,3%
Mayotte	2	2	6	25	34	31	16	8	-50,0%	+300,0%
Nouvelle-Calédonie	14	13	13	5	6	2	2	5	+150,0%	-64,3%
Autres territoires*	20	25	27	34	32	28	36	29	-19,4%	+45,0%
NC	72	57	35	42	47	43	86	32	-62,8%	-55,6%
Total général	**37021**	**23566**	**19256**	**28609**	**39049**	**47397**	**49575**	**51052**	**+3,0%**	**+37,9%**

*Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Polynésie française et Monaco.

La hausse de 3,0 % au niveau national cache des dynamiques régionales contrastées :

1. Des régions en nette hausse :

- **Auvergne-Rhône-Alpes,** avec 6 553 procédures collectives (+11,9 %), enregistre la plus forte hausse des régions métropolitaines.
 - La hausse est tirée par le **Rhône** (1 958 procédures, +14,2 %), **l'Isère** (1 050, +14,1 %) et la **Savoie** (535, +33,4 %).
- **La Nouvelle-Aquitaine**, avec 5 006 procédures (+6,2 %), progresse plus vite que la moyenne nationale. C'est aussi la région métropolitaine la plus en hausse par rapport à 2019 (+57,8 %).
 - Cette hausse est portée principalement par la **Gironde** (1 877 procédures, +13,3 %). L'impact possible des incendies de l'été n'est cependant pas perceptible dans les procédures ouvertes au T3, il pourrait se manifester dans les prochains trimestres.
- **Les Hauts-de-France**, avec 3 785 procédures (+4,7 %), progressent également plus vite que la moyenne nationale.
 - Cette hausse est portée par le **Nord** (1 943 procédures, +12,0 %).
- **Le Centre-Val de Loire** (1 672 procédures, +4,5 %) et les **Pays de la Loire** (2 445, +4,3 %) progressent aussi plus vite que la moyenne nationale.
- Dans les Outre-mer, la **Martinique** (406 procédures, +19,8 %) et **La Réunion** (831, +18,7 %) enregistrent de fortes hausses.

2. Des régions stables, mais à des niveaux élevés :

- **L'Île-de-France**, première région avec 12 117 procédures, est stable (+2,4 %), mais reste en hausse de 51,7 % par rapport à 2019. Cette stabilité masque de fortes disparités départementales.
 - **Les Hauts-de-Seine** (1 336, +37,6 %) et **la Seine-Saint-Denis** (1 988, +11,8 %) progressent.
 - **Le Val-d'Oise** (764, -11,5 %), **le Val-de-Marne** (974, -8,7 %) et **la Seine-et-Marne** (1 590, -6,6 %) refluent.
- **L'Occitanie** (+2,7 %) et la **Provence-Alpes-Côte d'Azur (+0,9 %)** sont aussi stables sur un an.

3. Des régions en reflux :

- **La Normandie**, avec 1 715 procédures, enregistre la plus forte baisse des régions métropolitaines continentales (-10,8 %).
 - Cette baisse est portée par la **Seine-Maritime** (587 procédures, -23,6 %).
- **La Corse** recule encore plus fortement (267 procédures, -17,8 %) et retrouve quasiment son niveau de 2019 (+1,5 %).
- La région **Grand Est** recule (-3,9 %).
 - Une baisse portée par la **Moselle** (511, -16,9 %).
- **La Bretagne** recule également (1 772 procédures, -5,8 %).
 - Une baisse portée par l'**Ille-et-Vilaine** (517, -9,8 %) et le **Morbihan** (460, -8,7 %), et concentrée sur le premier semestre : le T3 est stable (529, +1,9 %).

Prévention

La conciliation et le mandat ad hoc sont des procédures confidentielles et flexibles ouvertes aux entreprises qui connaissent des difficultés, en principe avant la cessation des paiements.

Le mandat *ad hoc*, accessible à toute entreprise à titre préventif, permet notamment de négocier avec les créanciers ou de rechercher de nouveaux financements sans contrainte de durée ni obligation d'accord formalisé.

La conciliation reste ouverte aux entreprises en cessation des paiements depuis moins de 45 jours (L.611-4). La durée est de quatre mois, prorogeable jusqu'à cinq mois maximum (L.611-6). Elle vise à aboutir à un accord amiable avec les créanciers, qui peut être homologué par le tribunal pour garantir sa sécurité juridique.

Ces dispositifs permettent d'anticiper et de traiter les difficultés financières avant qu'elles ne deviennent insurmontables.

Figure 6 : Nombre de conciliations ou de mandats *ad hoc* depuis 2019

Année	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025		2026	
Période	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année	9 mois	Année
Mandats *ad hoc*	3 146	4 338	2 501	3 444	2 784	3 868	3 580	4 886	3 455	4 848	3 913	5 370	4 055	5 437	3 776	
Conciliations	1 064	1 468	1 154	1 682	1 239	1 813	1 633	2 387	2 273	3 345	2 547	3 688	2 933	4 056	2 732	
Total	**4 210**	**5 806**	**3 655**	**5 126**	**4 023**	**5 681**	**5 213**	**7 273**	**5 728**	**8 193**	**6 460**	**9 058**	**6 988**	**9 493**	**6 508**	

NB : Les chiffres repris au titre des mandats ad hoc *intègrent un périmètre plus large que celui strictement défini à l'article L.611-3 du code de commerce. Ces chiffres englobent : la représentation en justice, la gestion des conflits internes, les situations post-procédures collectives et les interventions dans les copropriétés en difficulté.*

Sur les neuf premiers mois de 2026, on dénombre 6 508 procédures de prévention contre 6 988 l'année précédente, soit un recul de 6,9 %.

- Ce recul concerne à la fois les mandats *ad hoc* (3 776, -6,9 %) et les conciliations (2 732, -6,9 %). Pour ces dernières, il s'agit de la première baisse observée depuis 2019, après six années de hausse continue.
- Ce mouvement s'est amorcé progressivement dès 2025 où la croissance des procédures de prévention a ralenti au fil des trimestres, jusqu'à laisser place à un premier recul en fin d'année. Le ralentissement a d'abord touché les mandats *ad hoc*, les conciliations ne fléchissant nettement qu'en 2026.
- Le nombre de procédures de prévention reste néanmoins nettement supérieur à celui de 2019 sur la même période (+54,6 %), en particulier pour les conciliations, dont le nombre a été multiplié par 2,6 (+156,8 %).
- Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence : les procédures de prévention, confidentielles, peuvent faire l'objet de remontées plus tardives, et les mandats *ad hoc* recouvrent un périmètre plus large que celui défini à l'article L.611-3 du code de commerce.

Méthodologie

Les données publiées par l'Observatoire des données économiques du CNAJMJ sur les défaillances d'entreprises incluent toutes les entités légales (y compris les entrepreneurs individuels, les professionnels libéraux et les associations) qui ont fait l'objet d'une décision d'ouverture de procédure collective.

Les données sont transmises par l'ensemble des études d'AJMJ de façon hebdomadaire par une interface de programmation d'application (API) directement reliée à leurs logiciels métiers. Cela permet à l'Observatoire d'obtenir l'exhaustivité des procédures, mais également un certain nombre d'informations sur l'entreprise et sur la procédure qui sont absentes des publications officielles au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

La défaillance d'entreprise correspond ici à l'ouverture d'une procédure collective : c'est-à-dire une sauvegarde, un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire directe auprès d'un tribunal de commerce, judiciaire ou d'un tribunal des activités économiques (TAE). En revanche, les statistiques de défaillances ne dénombrent pas les suites d'ouverture telles que les arrêts de plan ou conversions en liquidation. Ainsi, parmi les liquidations judiciaires, seules les liquidations judiciaires directes sont comptabilisées.

L'analyse sectorielle présentée repose sur la nomenclature d'activités française (NAF) définie par l'INSEE, qui permet de classer les entreprises selon leur activité principale exercée. Deux niveaux de cette nomenclature sont principalement mobilisés :
– Le niveau section (21 intitulés), utilisé pour les analyses macroéconomiques, afin de suivre les grandes tendances par grands secteurs d'activité ;
– Le niveau sous-classe, également appelé « code NAF » (732 intitulés), utilisé pour les analyses fines, permettant d'identifier les dynamiques propres à certaines activités spécifiques.
Le code NAF retenu pour une entreprise correspond à celui déclaré lors de son immatriculation, ou mis à jour en fonction de l'évolution de son activité, tel que transmis par les études d'AJMJ ou, à défaut, tel qu'il figure au répertoire Sirene de l'Insee.
Afin d'améliorer l'information disponible, l'Observatoire complète les informations transmises par les études à partir de sources publiques ; une information transmise par une étude n'est toutefois jamais remplacée. Le répertoire Sirene de l'Insee est utilisé pour le secteur d'activité, la localisation du siège, la date de création et la catégorie juridique. Les comptes annuels déposés au Registre national des entreprises sont utilisés pour le chiffre d'affaires, en retenant le dernier exercice clos précédant l'ouverture de la procédure. À noter que le chiffre d'affaires n'est connu que pour une partie des entreprises défaillantes : il n'est pas disponible notamment pour les entrepreneurs individuels, les entreprises ayant opté pour la confidentialité de leurs comptes et celles n'ayant pas déposé de comptes. Le chiffre d'affaires global présenté correspond ainsi à la somme des montants connus et constitue donc une estimation basse. Dans le présent rapport, ce complément réduit la part des défaillances dont le secteur d'activité ou le chiffre d'affaires est inconnu par rapport aux éditions précédentes.

Il convient de souligner que des écarts mineurs peuvent apparaître entre deux éditions successives des rapports. Ces ajustements relèvent de mises à jour ponctuelles intervenant dans le cadre des processus d'intégration des données, susceptibles d'évoluer à la marge à mesure que les informations se consolident. Pour toute comparaison dans le temps, les séries de la présente édition font référence.

L'Observatoire des données économiques du CNAJMJ participe aux travaux du Centre d'analyse des difficultés des entreprises (**CADDE**), laboratoire scientifique commun associant le CNAJMJ et des chercheurs en sciences sociales. Dans ce cadre, les données produites par l'Observatoire peuvent être mobilisées à des fins de recherche et d'analyse.

À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un **établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990**, qui l'investit de **deux grandes catégories de missions** :

1) **Représenter auprès des pouvoirs publics les deux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire ;**
2) **Assurer des fonctions « régaliennes » auprès de ces professions** : organisation des examens d'accès, vérification des obligations de formation continue, organisation des contrôles réguliers des études, avis obligatoires rendus à l'autorité chargée de l'inscription et de la discipline.

La gouvernance du CNAJMJ assure une représentation égale de chaque profession : le Conseil, élu pour 4 ans, réunit 8 AJ et 8 MJ, et la présidence est assurée pour 2 ans par un MJ, et pour 2 ans par un AJ.

L'Observatoire des données économiques du CNAJMJ a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les différentes procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations judiciaires) mais également sur les procédures amiables (mandats *ad hoc* et conciliations).

L'Observatoire est la seule entité à disposer d'une base exhaustive des dossiers d'ouvertures de procédures, y compris de prévention, ainsi que de nombreuses informations sur l'entreprise en difficulté et sur la procédure, absentes des publications officielles.

Les principaux destinataires des publications de l'Observatoire des données économiques sont les pouvoirs publics (ministères de la Justice, de l'Économie, du Travail, Parlement, Caisse des dépôts et consignations, Autorité de la concurrence), les partenaires sociaux, les spécialistes du *restructuring*, ainsi que la presse.

Toutes les publications de l'Observatoire sont à retrouver sur le site internet du CNAJMJ : https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/

Publication réalisée et diffusée par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires

Directrice de publication : Florence Tulier-Polge, présidente du CNAJMJ
Codirecteur de publication : Sébastien Velez, directeur général
Rédacteur : Adrien Marquié, responsable de l'Observatoire